

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université A. MIRA - Bejaia

Faculté des sciences économiques, commerciales et des

Sciences de gestion

Département des sciences de gestion

Spécialité management



Réf :

Mémoire de Fin de Cycle

En vue de l'obtention du diplôme

MASTER

Thème

**L'ASSURANCE, UN OUTIL DE LA GESTION
DES RISQUES**

Rédigé par : **Bekka Lounis** & Encadré par : **Dr Mahmoudi Mourad**

Déposé le :

Année universitaire : 2019 / 2020

Dédicaces

*Je dédie ce travail à **ma très chère maman** qui m'a toujours soutenu, encouragé et motivé pour aller de l'avant. Je ne te remercierai jamais assez pour ton soutien constant et ta confiance en moi. Tu as fait plus qu'une mère puisse faire pour ses enfants.*

Ton bonheur est le mien et ma réussite est la tienne.

*A la mémoire de **mon père** partie trop tôt, je dédie ce modeste travail en guise de reconnaissance. Je te dois ce que je suis aujourd'hui et ce que je deviendrai demain. Nulle dédicace ne saurait traduire tout l'amour et le respect que j'ai toujours pour toi. Repose en paix,*

*A ma sœur **Binouche** pour son soutien au quotidien. Je t'exprime à travers ce travail mes sentiments de fraternité. Je te souhaite un avenir plein de bonheur, sérénité et réussite.*

A ma grand-mère et a la mémoire de mon grand-père, pour tout ce que vous avez fait pour moi, que ce soit matériel ou moral. Surtout pour votre assistance dans les moments les plus difficiles, vous avez su me guider pour traverser ces épreuves. Merci

*Un remerciement particulier et sincère à mon oncle **Saadi**. Merci d'avoir été là à la place de mon père et d'être mon conseiller. Merci pour ton amabilité, ta générosité et ton aide si précieuse.*

*A tous mes cousins, cousines, mes amis **Yanis, Nabil et Idir**.*

*A mon ami et mon beau-frère **Samir**.*

Votre joie et votre gaieté me comblent de bonheur.

*A ma meilleure amie **Rym**, Je te remercie pour ton soutien*

Inconditionnel durant toutes ces années.

Ton amour et ton affection remplissent mes jours de bonheur,

que dieu te garde prêt de moi .

Remerciements

*Il me semble logique de remercier en premier monsieur **Mahmoudi** d'avoir répondu favorablement à ma demande d'encadrement sans aucune hésitation. Pour son accompagnement tout au long de la rédaction de ce travail et pour son professionnalisme qui était très remarquable.*

Ça a été un honneur pour moi de travailler avec vous.

Par la même occasion je tiens à remercier tous les enseignants qui ont participé de près ou de loin à la réussite de ma formation universitaire. Qu'en partie c'est grâce à eux que j'ai pu avoir un bagage intellectuel de qualité.

Je remercie également le personnel administratif de la faculté sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion pour tous les efforts fournis.

Je remercie toute personne ayant été là pour moi, soit avec leurs soutien ou conseils judicieux.

Merci

Table des matières

Sommaire	0
Introduction.....	1
Chapitre 1 : L'assurance et la réassurance	4
1.1 L'assurance	4
1.1.1 Définition de l'assurance	4
1.1.2 Définition de la notion du risque.....	5
1.1.3 Définition de la garantie	5
1.1.4 Définition du contrat d'assurance	5
1.1.5 Autres définitions relatives au monde de l'assurance	5
1.1.6 Les caractéristiques d'un évènement assurable	6
1.1.7 Classification de l'assurance.....	7
1.2 La réassurance.....	9
1.2.1 Définition de la réassurance.....	9
1.2.2 Les différents types de réassurance.....	9
Chapitre 2 La gestion du risque	12
2.1 La gestion des risques.....	12
2.1.1 Objectif de l'entreprise.....	12
2.1.2 Qu'est-ce que le risque.....	12
2.1.3 Qu'est-ce que la gestion du risque.....	13
2.1.4 Objectif de la gestion du risque.....	14
2.1.5 Les grandes familles du risque	15
2.1.6 La stratégie de la gestion du risque.....	16
2.1.7 Les avantages d'une gestion du risque	17
2.1.8 Le rôle de la gestion du risque.....	17
2.2 Les entités intervenantes dans la gestion du risque	18
2.2.1 Le risk manager	18
2.2.2 L'assureur	19
2.2.3 Le réassureur	19
2.2.4 La captive.....	19
2.2.5 Le courtier.....	20
2.2.6 L'expert d'assurance.....	21
2.2.7 L'ingénieur préventionniste	21
Chapitre 3 : Les contrats d'assurance.....	23
3.1 Les couvertures pour les entreprises	23

3.1.1	Les garanties proposées aux entreprises par l'assurance	23
3.1.2	Les sommes à assurer pour l'entreprise.....	24
3.1.3	Les formules rattrapage	26
3.1.4	Le coût de l'assurance pour l'entreprise	27
3.2	Les techniques de couverture des risques de l'entreprise.....	27
3.2.1	Les techniques de couverture des risques par l'assureur	27
3.2.2	Les techniques de couverture des risques par l'entreprise	30
3.3	Quelques polices d'assurance entreprise.....	31
3.3.1	L'assurance responsabilité civile	31
3.3.2	L'assurance perte d'exploitation	33
3.3.3	Exemple de sinistre et de mise en jeu de l'assurance de l'entreprise	34
	Conclusion générale	37
	Références bibliographiques	38

Sommaire

Liste des tableaux :

Tableau 1 : les différents segments de l'assurance **07**

Tableau 2 : Grille de lecture de la gestion globale des risques **12**

Tableau 3 : Compte d'exploitation simplifié d'une entreprise en année N **23**

Introduction

Les activités de l'entreprise sont orientées vers la réalisation de ses propres objectifs :

-Des objectifs explicites, définis par la direction de l'entreprise en fonction de sa stratégie :

Développement, taux de croissance, objectifs de sécurité quantitatifs (ex : taux d'intérêt), etc.

-Des objectifs implicites, tels que le développement durable de l'entreprise et le respect des lois et réglementations

Des événements aléatoires peuvent affecter la réalisation de ces objectifs. Certains d'entre eux sont des événements incertains qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la réalisation de ces objectifs. Par exemple, l'évolution du taux de change ou le changement des taxes. D'autres activités ont toujours des effets négatifs (incendie, explosion, comportement malveillant, produit défectueux, retard logistique ...) qui empêchent l'entreprise d'atteindre ses objectifs. La gestion des risques dû à ces impacts négatifs est assurée par les opérationnels au sein de l'entreprise (production, sécurité, qualité, logistique, etc.) dans le cadre de leurs missions et compétences, et l'entité en charge de la fonction « gestion des risques » l'entreprise. Lorsque celle-ci existe au sein de l'entreprise, elle est notamment chargée de la gestion des contrats d'assurance. Dans le cas contraire, le « service administration » de l'entreprise est chargé de la gestion de ses contrats. L'objet de ces contrats d'assurance est d'obtenir une indemnisation de l'assureur pour les conséquences financières de la survenance de ces risques et les effets négatifs sur l'entreprise en payant des primes d'assurance.

Contrairement à ce que l'on sait, l'assurance n'est pas le seul moyen de gestion des risques et ne peut remplacer d'autres moyens. Ainsi, certains économistes ont souligné un effet d'aléa moral, qui conduit l'assuré à réduire sa vigilance des risques qu'il pourrait subir (auteurs ?? de quels économistes il s'agit). Cette attitude de l'assurée semble déraisonnable, du moins à court terme. La réponse des compagnies d'assurance étant très limitée (nous les présenterons plus en détail plus loin), les entreprises doivent gérer seules diverses autres conséquences des risques (conséquences juridiques pour l'entreprise, son manager, les salariés, perte d'image, perte de clients, reprise de concurrents, etc.), sans parler de la renégociation des conditions de couverture

d'assurance que l'assureur peut imposer après un sinistre majeur (limitation de la couverture, des montants déductibles et augmentation des primes), voire de la résiliation par ce dernier. En résumé, le rôle protecteur de l'assurance n'est pas pour l'entreprise (qui peut être différente pour les particuliers) un critère pour décider de réduire l'investissement dans la gestion des risques.

Contrairement à cet aléa moral, les compagnies d'assurance et les courtiers en assurance participent à la prévention des risques de l'assuré par l'intervention de leurs experts (ingénieurs en prévention, etc.), et leurs experts ont accumulé une riche expérience lors de la rencontre avec des assurés au cours de leurs carrières.

Dans le premier chapitre, nous allons évoquer des généralités et définitions relatives au monde de l'assurance ainsi que de la réassurance, dans le deuxième chapitre nous ferons référence au processus de management des risques au sein de l'entreprise avant de nous intéresser au rôle des parties prenantes dans la gestion des contrats d'assurance (gestionnaires de risques, assureurs, réassureurs, courtiers, experts, etc.), Ensuite, dans le troisième chapitre nous aborderont les différentes couvertures dont l'entreprise aura besoin et enfin nous ferons ressortir les limites de celle-ci pour pouvoir répondre à la problématique citée ci-dessous.

Si l'assurance joue un rôle important dans la gestion du risque industriel et, surtout, dans le montant total impliqué, le fonctionnement de ce secteur est encore relativement méconnu. C'est dans ce contexte que nous allons donc essayer de répondre à la problématique suivante : **Les contrats d'assurance sont-ils une réponse satisfaisante à la couverture de la totalité des risques de l'entreprise ?**

Et des questions secondaires qui sont les suivantes :

* Quels sont les méthodes utilisées par l'entreprise pour gérer ces risques ?

* Est-ce que les assurances peuvent être un moyen de protection ?

* Quels sont les techniques utilisées par les assurances pour assurer les risques des entreprises ?

Pour ce faire, nous avons posé les hypothèses suivantes :

H1 : L'assurance est une réponse parfaite à la couverture de tous les risques de l'entreprise, et cette dernière est à l'abri de toutes les répercussions d'un sinistre.

H2 : L'assurance est une réponse partielle à la couverture des risques de l'entreprise, et celle-ci doit recourir à d'autres méthodes pour gérer ses risques.

Chapitre 1 : L'assurance et la réassurance

La première forme d'assurance remonte à 1400 ans avant notre ère. Elle est apparue après que le commerce maritime ait entraîné d'énormes risques. Le commerce maritime a de plus en plus sensibilisé les gens au développement du commerce entre les pays. Les armateurs prennent de plus en plus d'importance dans le montant de l'assurance et la valeur de leur cargaison, ce qui les conduit à exiger des garanties dites. "Soyez prêt pour la grande aventure ». Au fil du temps, on notera que cette pratique est devenue une proportion importante et que les garanties d'assurance affecteront tous les risques de perte, tels que les biens matériels et immatériels, la vie des personnes, etc.

Le but de ce premier chapitre sera d'apporter des éclaircissements sur les notions relatives au domaine de l'assurance.

1.1 L'assurance

1.1.1 Définition de l'assurance

Le mot assurance est d'origine latine : securus qui veut dire sûr, d'où émane le terme Assecuratio (sécurité, garantie, certitude, assurance...). Dès lors, l'ancien français méridional adopta le terme Assurance, tout en conservant les mêmes consonances retrouvées dans les termes : sécurité, sûreté, secours.¹

L'assurance est un service financier qui correspond à une opération d'épargne collective, dans laquelle une personne physique ou morale s'engage à payer une prime à une compagnie d'assurance afin qu'elle puisse bénéficier de la couverture des risques prédéfinis dans la clause. Le montant du contrat d'assurance dépend de la nature du risque généré et est évalué en espèces à l'aide de calculs statistiques².

¹ L MEZDAD: « Essai d'analyse du secteur des assurances et de sa contribution dans l'intermédiation financier nationale », mémoire du magister en science économique, option MFB, université A. Mira Bejaia, 2006, p. 7.

² Accord général sur le commerce de services page 376 édition OMC

1.1.2 Définition de la notion du risque

Le risque crée une situation dangereuse ou un danger possible. Il est défini dans le monde de l'assurance comme un événement aléatoire qui peut survenir à tout moment, il peut se traduire par un incendie, un accident, un vol , etc.

1.1.3 Définition de la garantie

La garantie est simplement l'obligation de la compagnie d'assurance envers l'assuré, sous réserve du risque. La garantie peut être limitée à un certain capital ou peut être illimitée, appelée "garantie illimitée". Toutes les garanties sont clairement définies dans le contrat d'assurance.

1.1.4 Définition du contrat d'assurance

Le contrat d'assurance est la convention qui lie les deux parties contractantes, à savoir l'assureur et l'assuré. Pour l'assuré, il s'agit d'une déclaration de risque et du paiement de la prime, et pour l'assureur de l'obligation de couvrir le sinistre au titre de la police d'assurance et de payer la prime dans les délais. Le contrat d'assurance peut être appelé une police d'assurance.³

1.1.5 Autres définitions relatives au monde de l'assurance

1.1.5.1 La note de couverture

La note de couverture est un document sous la responsabilité de la compagnie d'assurance, ou est stipulée par l'agent ou la compagnie d'assurance tous les risques couverts par l'accord entre les deux parties. Elle est souvent temporaire, suivie de l'établissement d'un Contrat.

1.1.5.2 L'avenant

L'avenant est un moyen permettant au contractant de modifier le contrat de base. De ce fait, il peut exister plusieurs types d'avenant : augmentation de capital, diminution de capital, nouveaux dépôts, etc. Les avenants permettent d'éviter à chaque fois le remplacement du contrat de base.

³ F CUILBAULT, ELIASHBERG C, LATRASSE M, op.cit, p.86.

1.1.5.3 La prime

La prime est une somme d'argent demandée par l'agent ou la compagnie d'assurance en échange de la protection contre les risques assumée par l'assureur. Les primes d'assurance comprennent les primes d'assurance nettes et les suppléments, qui sont des taxes et autres dépenses.

1.1.5.4 Le sinistre

Le sinistre est tout événement mettant en jeu la garantie de l'assureur. On peut donc définir le sinistre comme le risque réel qui déclenche le paiement de la prestation par l'assureur en faveur de l'assuré.⁴

1.1.5.5 La franchise

La franchise est un accord où l'assuré accepte de supporter une partie de la perte, qui est estimée comme un seuil. Il est à noter que plus la franchise est importante, plus la prime payable à l'assureur est faible.⁵

1.1.6 Les caractéristiques d'un événement assurable

Les événements donnant droit au service d'assurance doivent être clairement définis. Les assureurs et les assurés devraient avoir la même compréhension de cet événement.

Pour qu'un événement soit assurable, il doit avoir certaines caractéristiques :

- **Aléatoire** : l'événement doit être imprévisible.

Peu probable : la probabilité que l'événement se produise pendant la durée de la couverture doit être faible.

- **Indépendant** : la survenance d'un événement assuré doit être statistiquement indépendant d'une personne à une autre. En d'autres termes, la probabilité que l'événement impliquant une personne n'est pas influencé par le fait qu'elle influencé une autre.

⁴ T TAURON, « les assurances »éd Publibook, paris, 2004, p. 68.

⁵ LES GRANDS PRINCIPES DE L'ASSURANCE 5eme EDITION FRANCOIS COUILLBAUT CONSTANT ELIASHBERG MICHEL LATRASSE EDITION L'ARGUS DE L ASSURANCES 2002

- **Non contrôlable** : l'occurrence de l'événement ne peut être, dans la mesure du possible, sous le contrôle direct de l'assuré ou de toute autre partie intéressé. Si tel était le cas, l'individu pourrait déclencher une catastrophe pour obtenir une compensation
- **Conséquences financières négatives** : l'événement assuré doit impliquer une perte financière pour le particulier, le but de l'assurance étant de protéger ce dernier de cette perte. Si l'assuré ne subit aucune perte financière, il n'y a alors pour lui pas besoin de recevoir une compensation financière. Cet intérêt financier est appelé intérêt assurable ⁶

1.1.7 Classification de l'assurance

L'assurance comprend deux branches principales : la branche vie (l'activité de capitalisation est ici rattachée) et la branche non-vie (assurance des biens, assurance responsabilité civile et assurance vie). Cette distinction recoupe la distinction traditionnelle entre assurance-vie et assurance dommages, qui elle-même correspond à peu près à la classification conventionnelle des professions entre assurance-vie et assurance de marchandises.

1.1.7.1 L'assurance vie et capitalisation

Nous regroupons sous cette appellation deux types de produits : l'assurance en cas de décès, qui garantit à la famille du souscripteur le versement d'un capital ou d'une rente en cas de la mort de ce dernier et les opérations de capitalisation qui ne sont ni plus ni moins qu'une forme d'épargne.

Il existe également des polices d'assurance-vie, ainsi que des combinaisons de ces deux types de produits, sous forme d'assurance mixte, parfois combinée à une assurance maladie ou invalidité.

⁶ L'assurance et les institutions de microfinance. Par Churchill, C., Liber, D., McCord, M. & Roth, J. (édition International Labor Organization (ILO) Janvier 2004)

1.1.7.2 L'assurance dommages

Les plus connues du public sont l'assurance automobile (branche la plus importante du secteur de l'assurance et occupe aujourd'hui une place prépondérante), l'assurance habitation (incendie, dégât des eaux, vol) et assurance de transport.

Ces assurances comprennent une section responsabilité civile couvrant les dommages pouvant être causé à d'autres (cette partie est souvent obligatoire) et une partie des choses couvrant les dommages causés aux biens de l'assuré (cette partie est toujours facultative).

1.1.7.3 L'assurance corporelle

L'assurance corporelle concerne le remboursement des frais médicaux, les médicaments hospitaliers indemnisent en cas d'incapacité temporaire, une rente ou un capital en cas d'invalidité permanente. Notons enfin que pour l'exercice de certaines professions, l'assurance responsabilité civile est obligatoire.⁷

Tableau n°1 les différents segments de l'assurance

Assurance des personnes	Assurance (dommages) des biens et des responsabilités
Assurance vie	Assurance automobiles
Assurances en cas de décès	Assurances de dommages aux biens : des particuliers (ex: multirisques habitations, avec volet responsabilité) des professionnels (ex: multirisques commerciales) agricoles (ex: multirisques avec volet dommage et responsabilité) protection juridique
Assurances en cas de vie	Assurances de la construction (branche gérée en capitalisation) dommages à l'ouvrage responsabilité civile décennale
Assurances mixtes ou épargne capitalisation (sans assuré parfois) ou "tontinière" (après abus des assurances mixtes)	Assurances de responsabilité civile hors volet responsabilité de l'assurance-dommages, risques professionnels et d'entreprises
Autre assurance de personnes assurance accident assurance incapacité-invalidité assurance remboursement des frais médicaux	Assurance transport maritime aéronautique spatial assurance des marchandises

⁷ Assurances et réassurances: Recueil de textes / I. Corduneanu, M. Şavga; Acad. . al ASEM, 2006.

Assurances collectives assurances couvrant les emprunteurs (souscrites par les banques) assurances souscrites par les entreprises (prévoyance et retraite)	Assurance-crédit
--	------------------

1.2 La réassurance

1.2.1 Définition de la réassurance

La réassurance consiste pour une société d'assurance, dite cédante, à transférer tout ou partie des risques initialement souscrits pour son propre compte à une société de réassurance, dénommée cessionnaire. La réassurance a pour objet de réduire les aléas des résultats de la cédante, et de limiter son risque de perte car les événements prévus ne se produisent pas toujours selon les lois établies, et l'assureur reste donc exposé aux variations dues au hasard. Outre cet objet principal de réassurance, d'autres motivations, non moins importantes, justifient l'opération de réassurance :

- **augmentation de la capacité de souscription** : la réassurance permet à l'assureur de souscrire des risques pour des montants supérieurs à sa propre capacité
- **financement des activités de la cédante** : dû aux avances et dépôts sur sinistres constituée, la réassurance contribue à renforcer la trésorerie de la cédante
- **dispersion** : la réassurance, du fait de son activité internationale, permet la distribution des risques
- **sécurité** : commercialement, la réassurance a l'avantage sur la coassurance d'être invisible pour le client et ne pose pas de problème de concurrence

1.2.2 Les différents types de réassurance

Lorsqu'une compagnie d'assurance décide de se réassurer, elle peut choisir entre deux types d'assurance, La réassurance proportionnelle et réassurance non proportionnelle.

1.2.2.1 La réassurance proportionnelle

En réassurance proportionnelle, le réassureur perçoit une partie de la prime et s'engage à la percevoir dans la même proportion au paiement du service garanti en cas de réalisation du risque. Il existe deux formes de réassurance proportionnelle :

a) la Quote-Part :

Toutes les affaires entrant dans le champ de la réassurance sont cédées par l'assureur au réassureur selon le quota fixe (dit taux de cession) et dans la limite de l'engagement maximal du réassureur. Le réassureur participe aux versements du capital garanti dans la même proportion en cas de survenance des risques couverts.

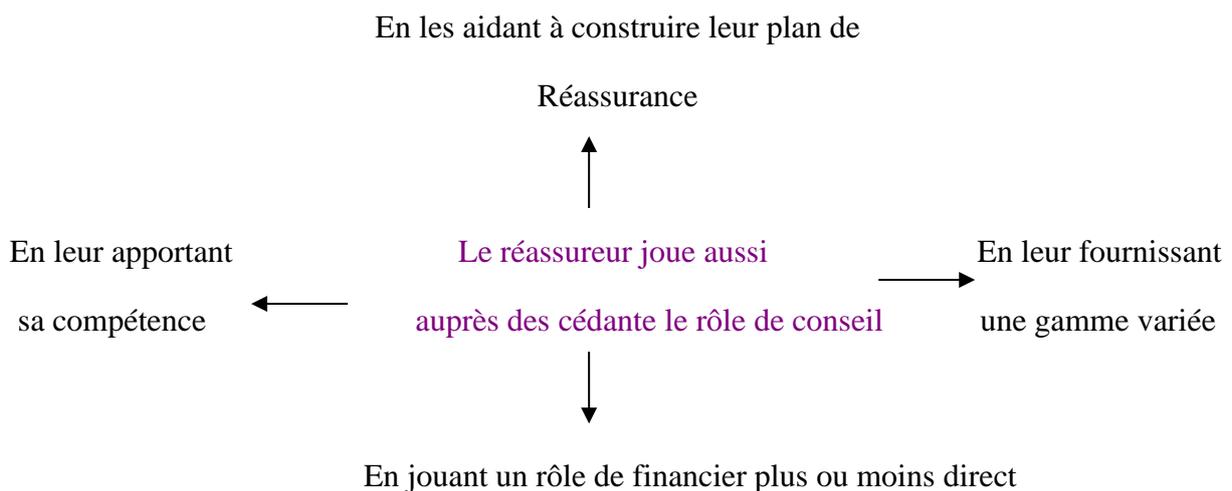
b) l'Excédent de Plein :

Dans ce type de réassurance, la société cédante définit un montant appelé «rétention» qui correspond à son engagement sur chaque dossier. Tous les assurés dont le capital garanti cumulé excède cette rétention sont cédés à la réassurance pour la part du capital assuré excédant ce plein.

1.2.2.2 La réassurance non-proportionnelle

En réassurance non proportionnelle, le réassureur s'engage à prendre en charge la part des sinistres au-delà d'un seuil à la charge de la société cédante dite « Prioritaire» ou «Franchise». Ici, la prime de réassurance n'a aucun rapport avec la prime reçue par la cédante sur chaque police.⁸

1.2.2.3 Les fonctions essentielles de la Réassurance :



⁸ PRATIQUE DE LA REASSURANCE VIE / - Joseph Luc FOADING - Zakaye DJIBO - Jabbar SOUMAHORO
- Messan K. HUKPORTIE / Juin 2016 / Dakar

Conclusion

En conclusion, l'essor de l'assurance traduit l'accroissement des besoins de protection du public. La protection recherchée vise tant les patrimoines que les personnes. L'assurance permet, de se prémunir en cas de survenance de certains événements pouvant affecter leurs biens. Il apparaît aujourd'hui presque impensable de ne pas s'assurer contre l'incendie, le vol ou les dégâts des eaux, les maladies, accidents corporels et autres, l'assurance de personnes comme l'assurance des biens ont vocation à intervenir pour ne pas laisser les individus complètement démunis dans certaines situations.

Chapitre 2 La gestion du risque

Toute activité économique quelle que soit sa nature entraîne des risques, que les dirigeants de ces activités économique doivent gérer et avant tout évaluer. Ces risques, il faut les identifier puis les réduire au minimum, assumer financièrement la charge de ceux qu'ils jugeront acceptables (en fonction de la taille et des capacités financières de l'entreprise), traiter par des tiers selon des processus d'externalisation les risques liés à certaines activités, et enfin transférer certains risques auprès de professionnels de l'assurance qui assureront une garantie financière en cas de sinistre. La gestion du risque fait partie intégrante de la mise en œuvre de la stratégie de toute organisation dans une entreprise. Il s'agit en fait d'un processus par lequel les organisations traitent méthodiquement les risques qui s'attachent à leurs activités et recherchent ainsi des bénéfices durables dans le cadre de leurs activités.

Durant ce chapitre nous développeront, dans un premier temps, des notions nécessaires à la compréhension de la gestion des risques, et dans un second temps, nous tenterons d'identifier les principaux acteurs qui régissent cette activité

2.1 La gestion des risques

2.1.1 Objectif de l'entreprise

Les objectifs de l'entreprise (sans faire référence à son objectif économique qu'est bien évidemment de dégager du bénéfice) peuvent être globalement divisés en trois catégories :

- assurer la pérennité et le développement de l'entreprise
- satisfaire ses parties prenantes (clients, actionnaires / propriétaires, employés)
- comment s'intégrer au mieux à la communauté (respect des lois et règlements, relations avec l'environnement, image de marque, impact environnemental, etc.).

2.1.2 Qu'est-ce que le risque

Le Petit Robert « Le risque est constitué par tout événement susceptible de faire perdre de l'argent à l'entreprise. Un incendie dans un atelier, la perte de parts de marché, un mauvais positionnement stratégique sont des risques qui peuvent affecter la santé financière d'une

entreprise. » « Les risques sont les évènements qui empêchent l'entreprise d'atteindre ses objectifs stratégiques : la gestion des risques ou risk management doit être une logique d'entreprise. »⁹

Tableau n°2 : Grille de lecture de la gestion globale des risques

Risques stratégiques	Risques Financiers	Risques Opérationnels	Risques Aléatoires
Changement de l'environnement Concurrentiel	Risque de Change	Pénurie des compétences	Domage aux biens
Evolution de la demande des clients	Risque client	Coûts des approvisionnements	Catastrophes naturelles
Législation sociale	Valeur des actifs risque climatiques	Système d'information	Responsabilité civile et pénale

Source : http://www.ijisr.issr-journals.org/a_struct.php.

2.1.3 Qu'est-ce que la gestion du risque

« *The culture, processes and structures that are directed towards the effective management of potential opportunities and adverse effects.* (La culture, les processus et structures qui sont dirigés vers la gestion efficace d'opportunités potentielles ou d'effets défavorables). »¹⁰

« [Le risk management] vise à identifier et anticiper les évènements, actions ou inactions susceptibles d'impacter la mise en œuvre de la stratégie dans un horizon donné, définir les options de traitements et s'assurer qu'une option optimale est choisie, mettre en œuvre cette option et contrôler l'efficacité de la solution retenue par rapport aux attentes ». *Cabinet Ernst & Young*

Plus généralement appliquée aux entreprises, la gestion des risques s'attache à identifier les risques qui pèsent sur les actifs (financiers ou non), les valeurs ainsi que sur le personnel de l'entreprise.

⁹ De la gestion des risques au management des risques - Pourquoi ? Comment ?, J. Le Ray, mars 2015 ;p49

¹⁰ Standard australien et néo-zélandais de risk management AS/NZS 4360 :1999

La gestion des risques dans l'entreprise passe par l'identification du risque résiduel, son évaluation, le choix d'une stratégie de maîtrise et un contrôle. Aujourd'hui, l'attention portée à la gestion des risques dans l'entreprise est accrue. Ceci se traduit simultanément par un cadre réglementaire renforcé et par une pression grandissante des marchés pour une prise de conscience des entreprises de la nécessité de maîtriser leurs risques. ¹¹

2.1.4 Objectif de la gestion du risque

Les entreprises de plus en plus confrontées aux problématiques de risques, elles sont aujourd'hui progressivement devenues plus sensibles à la nécessité d'une gestion efficace des risques, à tel point qu'on peut désormais parler d'une nouvelle « ère » dans la prise en compte des menaces de l'entreprise : celle du *risk management* ou de la *gestion des risques*.

La compréhension et l'application de ces concepts dans leur acception anglo-saxonne est assez récente dans les entreprises européennes et africaines. Il en résulte une maturité des entreprises inégale, des stratégies de prise en compte différentes et des choix organisationnels dissemblables.

Bien entendu tout développement d'activité génère des risques qui peuvent atteindre les personnes, l'environnement ou la pérennité et la rentabilité de l'entreprise.

La gestion des risques a pour objectif selon le contexte et le domaine d'activité :

- La sécurité des personnes : clients (clients dans l'aviation civile à titre d'exemple),
- Personnel (dans le nucléaire), personnes situées dans l'environnement (nucléaire) ;
- La sécurité financière et la pérennité de l'entreprise : les banques, les compagnies d'assurances ;
- La préservation de l'image et de la réputation de l'entreprise considérée comme un risque majeur qui peut affecter la confiance à long terme des intervenants dans l'entreprise (fournisseurs, clients, actionnaires...) ;
- La sécurité juridique : lorsqu'un dommage se produit les responsables conscients que leurs responsabilités pénales est engagée, il est ceci dit important de fournir à un juge

¹¹ : « Comprendre et gérer les risques » de Franck Moreau, qui reprend les définitions conçues et admises au sein du cabinet Ernst Young.

la preuve que des mesures de prévention et de gestion des risques avaient été mises en place ;

- L'assurabilité : qui consiste en la possibilité de contracter une assurance (transfert de risque), la mise en place de ce dispositif est primordiale pour le maintien de l'assurabilité de l'établissement ou de l'installation.

Il est à noter que les techniques de gestion des risques ne sont développées que dans certaines activités, notamment pour les banques et les sociétés d'assurance, la gestion des risques a connu un essor considérable.

2.1.5 Les grandes familles du risque

Nous distinguons plusieurs types de risques :

- Les risques stratégiques : du essentiellement à la mise en place ou déploiement d'une mauvaise stratégie et à l'absence de la veille concurrentielle qui sont souvent générées par le manque d'anticipation de l'évolution des marchés des entreprises ;
- Les risques opérationnels : concernent précisément le modèle économique de l'entité, à son fonctionnement et à la chaîne de valeur (production, vente, achat) ;
- Les risques humains : partie intégrante de la composante du patrimoine de l'entreprise, la perte du savoir-faire et de la perte de connaissance sont des risques majeurs qui préoccupent les dirigeants, l'enjeu auquel est confrontée l'entreprise est la gestion des compétences ;
- Les risques liés à la gouvernance : qui consistent en le bon exercice du pouvoir à l'ensemble des niveaux hiérarchiques de l'entreprise ;
- Les risques financiers : considérés comme les plus dangereux et les plus méconnus du essentiellement au mauvais reporting financier, la fiabilité des informations produites ou à la qualité des arrêtés de comptes ;
- Les risques d'image : considérés comme des risques incorporels de l'entreprise pouvant atteindre l'image de marque et la propriété intellectuelle de l'entreprise

2.1.6 La stratégie de la gestion du risque

Il existerait quatre (04) manières permettant de gérer les risques à savoir :

- a- La prévention : ce sont des mesures pouvant être prises pour limiter la survenance d'événements redoutés. Il s'agit d'une stratégie très souvent utilisée et appliquée en premier surtout lorsque le danger est dramatique . La prévention peut se faire aussi par « évitement » dans le cas où l'activité présente un risque majeur. Elle est dans ce cas tout simplement suspendue , considérée par le management des entreprises comme étant la stratégie la moins risquée et surtout la moins chère mais l'inconvénient est la perturbation ou la suspension de la continuité et le développement de l'entreprise.

- b- L'acceptation : est une issue de l'étude de danger, cette étude permet d'évaluer les dommages susceptibles de survenir et d'atteindre des personnes exposées si l'événement redouté à lieu. Ainsi, un risque sans gravité conséquente peut être accepté par les travailleurs au compte de l'entreprise. Cette stratégie est aussi valable lorsque les moyens de protection coutent excessivement chère, elle ne permet pas de protéger le personnel mais l'outil de production tant qu'aucune volonté de réduire les risques ne se manifeste.

- c- La réduction du risque : consiste en l'identification des risques par des opérations d'audit permettant d'analyser par la recherche des facteurs de risques et de vulnérabilité .Cette opération permettra de mettre en place des moyens nécessaires pour la prévention et la protection de l'entreprise des risques.

- d- Le transfert : à titre financier, le transfert des risques s'établit dans le cas d'existence d'une assurance ou toute autre forme de couverture de risque garantissant ainsi la prise en charge de toute forme d'événement aléatoire susceptible d'atteindre l'entreprise.¹²

¹² Risk Management - Gestion des risques en entreprise, banque et assurance, Laurent Pierandrei ,édition dunod,2015

2.1.7 Les avantages d'une gestion du risque

La gestion du risque permet de recenser les risques de façon claire et structurée. Une organisation qui comprend clairement tous les risques auxquels elle est exposée peut les jauger et les classer en ordre de priorité et prendre les mesures appropriées pour réduire les pertes.

La gestion du risque comporte d'autres avantages pour l'entreprise/organisme, notamment :

- Économiser les ressources : Le temps, l'actif, le revenu, les biens et les personnes sont toutes d'importantes ressources que l'on peut économiser en réduisant au minimum les sinistres.
- Protéger la réputation et l'image publique de l'entreprise.
- Prévenir ou réduire la responsabilité juridique et accroître la stabilité des opérations.
- Protéger les personnes contre les blessures.
- Protéger l'environnement.
- Améliorer la capacité de l'entreprise/organisme à se préparer à diverses situations.
- Réduire la responsabilité civile et professionnelle.
- Contribuer à définir clairement les besoins d'assurance.

Une gestion efficace du risque n'élimine pas complètement le risque. Cependant, elle montre à l'assureur que votre entreprise/organisme se soucie de la réduction et de la prévention des sinistres, de sorte qu'elle représente un meilleur risque à assurer.¹³

2.1.8 Le rôle de la gestion du risque

L'assurance est un excellent outil de financement du risque. Peu d'entreprises disposent des réserves ou des fonds nécessaires pour assumer elles-mêmes le risque et prendre en charge les coûts totaux d'un sinistre. La souscription d'une assurance ne constitue cependant pas une mesure de gestion du risque. Un plan de gestion du risque rigoureux et judicieux est un engagement à prévenir les dommages. La gestion du risque porte également sur de nombreux risques non assurables, notamment l'intégrité d'une marque, la perte éventuelle du statut

¹³ Analyse et gestion des risques dans les grandes entreprises Impacts et rôle pour la DSI
Rapport de CIGREF 2007

d'exemption d'impôt d'un groupe de bénévoles, l'achalandage et le soutien continu des donateurs.¹⁴

2.2 Les entités intervenantes dans la gestion du risque

2.2.1 Le risk manager

La mission principale du Risk Manager est d'identifier, d'analyser et d'évaluer le risque que les activités de l'entreprise peuvent générer en utilisant des techniques sophistiquées : « modèles financiers, des simulations, l'utilisation de bases de données économiques et financières »¹⁵

À chaque étape, le Risk Manager tente de prédire quel type d'incident peut se produire, son degré de probabilité et ses conséquences d'observation jusque dans les moindres détails du processus industriel de l'entreprise. Mais, son intervention dans la société ne vise pas à corriger les erreurs des autres, mais plutôt en les sensibilisant.

Pour réussir dans ses missions, le Risk Manager souhaite travailler en coopération avec tous les départements de l'organisation, son rôle est donc - et sans être exhaustif – de :

- Identification des dangers
- Analyse des menaces potentielles et de leur gestion initiale
- Les évaluer donc en fonction de leur impact financier, social et humain et initier des actions pour les réduire ou les prévenir.
- Analyse des possibilités et des méthodes de prévention (réduction de la fréquence d'apparition des menaces)
- Identification des menaces résiduelles
- Trouver un équilibre entre sécurité et rentabilité
- Gestion des risques
- Transfert de certains risques
- Intervention du risk manager dans le développement des projets important

¹⁴ Site web : http://www.abc.ca/fr/Business_Insurance/Risk_Management/

¹⁵ C MARMUSE, X MONTAIGNE, op.cit, p.139.

- Contrôle des risques (gestion et contrôle des sinistres)
- Développement de procédures de gestion des risques
- Accompagnement des managers dans la mise en place des activités de contrôles
- Supervision du processus de reporting de gestion des risques, son l'intervention couvre donc tous les éléments de gestion risque.¹⁶

2.2.2 L'assureur

L'assureur est un organisme habilité à pratiquer des opérations d'assurances dans certaines branches de l'assurance, qui organise la mutualisation des risques au sein de la communauté des assurés et qui s'engage, en cas de réalisation de ces risques, à couvrir les pertes financières éventuelles de ses assurés dans la limite de la convention qu'ils ont fixé ensemble

A partir de cette définition, nous pouvons mettre en évidence 3 éléments qui caractérisent l'assureur :

- 1) L'assureur organise la communauté des assurés en mutualité,
- 2) L'assureur a pour rôle principal de garantir les pertes financières de ses assurés contre les risques qu'il s'est engagé à prendre en charge,
- 3) L'assureur doit être autorisé par les lois nationales à effectuer des opérations d'assurance pour chaque branche dans laquelle il opère.

2.2.3 Le réassureur

Le réassureur est l'assureur de l'assureur. Ce dernier cède au réassureur pour une prime, tout ou partie des risques qu'il a encourus. Notez que les assureurs, comme les réassureurs, peuvent unir leurs forces pour couvrir un risque ou un groupe de risque soit en quota, soit entre deux limites.

2.2.4 La captive

Une captive est une compagnie d'assurance ou de réassurance appartenant à une société (ou groupe) dont l'activité commerciale n'est pas l'assurance. Par exemple, les assurances des filiales situées à l'étranger d'un groupe international sont gérées par les représentants locaux

¹⁶ La mise en place d'une fonction « Risk management » : « Gestion de risques» 2009 /2010 Préparé par Melle : El m'Daghri Kawtar Ezzaim Ilham

d'un assureur principal (le frontalier). Ce dernier est réassuré avec la société captive de réassurance du groupe qui peut elle-même transférer tout ou partie de ces risques pour d'autres réassureurs. Cela permet une standardisation des conditions de couverture des risques de ces filiales et une gestion plus efficace de ces couvertures.

2.2.5 Le courtier

Les courtiers en assurance sont des professionnels réglementés inscrits au registre des entreprises. Ce professionnel est reconnu pour ses compétences en assurance. Il est chargé de fournir des contrats d'assurance pour plusieurs entreprises. La personne qui vous représente, qui vous conseille et négocie avec la compagnie d'assurance de votre choix. Dans une certaine mesure, il est payé par le biais de commissions. Le métier de courtier d'assurance consiste donc à trouver des solutions d'assurance adaptées au profil du client. Il adapte l'offre de l'entreprise à vos besoins spécifiques. D'autre part, il existe plusieurs domaines et plusieurs types de courtiers. Fondamentalement, il y'a ce qu'on appelle une assurance de biens, par exemple, automobile, habitation, immobilier ou entreprise. Il existe également une assurance vie et maladie. Évidemment, le cas de l'assurance emprunteur se situe dans le contexte d'un courtier en assurance de personnes. Dans ce domaine, le courtier peut toucher différents domaines, à savoir :

- Protection sociale
- prévoyance
- santé mutuelle
- pension complémentaire
- assurance emprunteur

Le courtier vend des contrats pour plusieurs entreprises. Il est donc chargé de vous mettre en relation avec ces assureurs. Le courtier d'assurance agit à titre de mandataire pour vous.¹⁷

¹⁷ Site web : <https://www.ingenux.com/courtier-assurance/>

2.2.6 L'expert d'assurance

Le métier d'expert d'assurances consiste à intervenir à la demande d'un client (assureur, entreprise, particulier ou administration) après un accident, une catastrophe naturelle ou un incendie. L'expert d'assurances doit évaluer le montant des dommages matériels et éventuellement, celui du préjudice moral subi par la personne ou l'entreprise.

Comment travaille-t-il ?

Après un accident de la circulation par exemple, l'expert en automobile doit inspecter le véhicule endommagé. Il apprécie l'état général de la voiture et tente d'évaluer son prix avant le sinistre. Il recherche très précisément les causes de l'incident, en interrogeant le conducteur et le garagiste. Il doit être attentif aux malfaçons ou aux anomalies et se doit de déterminer le responsable. Il termine son travail par la rédaction d'un rapport qu'il remet à l'assureur qui décidera ou non de prendre en charge les travaux de réparation.

Où exerce-t-il ?

L'expert d'assurances se déplace sur les sinistres ou chez les garagistes pour inspecter par exemple les véhicules accidentés. Il remplit les tâches administratives à son bureau : courrier, rapports, etc.

L'expert d'assurances peut soit travailler dans un cabinet d'expertises, dirigé par des experts d'assurances expérimentés, qui embauchent eux-mêmes des experts débutants, soit dans une société d'assurances, même si celles-ci font le plus souvent appel à des cabinets extérieurs pour garantir leur intégrité.¹⁸

2.2.7 L'ingénieur préventionniste

Un représentant de l'assureur, du réassureur ou du courtier intervient sur le terrain pour évaluation de la sensibilité de la personne assurée et, si nécessaire, recommander des mesures pour améliorer la prévention et la protection, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans ce domaine avec de nombreux autres assurés.

¹⁸ Site web : <https://www.oriane.info/metier/expert-d-assurances/435>

Conclusion

Si les pertes ne peuvent être évitées, une solution raisonnable consiste à trouver un équilibre entre le progrès social et technologique et le prix à payer. C'est l'optimisation des risques.

Les techniques de gestion des risques sont un outil à la disposition des décideurs pour rechercher et imposer une telle optimisation.

Dans le deuxième chapitre de notre étude, nous avons présenté la gestion des risques et les entités impliquées dans ce domaine. Dans le troisième chapitre, nous nous concentrons sur le financement des risques par l'assurance, en particulier sur l'impact de l'assurance sur le transfert des risques.

Chapitre 3 : Les contrats d'assurance

Connaître les risques ne suffit pas, l'entreprise doit les maîtriser pour atteindre ses objectifs. Ce contrôle nécessite plusieurs méthodes, plus ou moins adaptées aux caractéristiques des menaces qu'elle risque de rencontrer.

L'assurance, qui est l'un des outils de gestion des risques de l'entreprise, est envisagée après l'arbitrage et le respect de certaines conditions préalables à la réduction des risques. Par conséquent, l'entreprise doit prendre des mesures de prévention et de protection nécessaires. En tant que mesure de transfert de risque, l'assurance vise à assumer les conséquences financières du risque transféré.

Si le risque est transféré par l'assurance, le risque reste à l'entreprise et la prise en charge de ses conséquences financières est confiée à l'assureur. Ce dernier, en tant que spécialiste de la gestion des risques, opère dans le cadre réglementé.

Ce troisième chapitre est divisé en trois sections. La première section sera consacrée à l'étude des risques d'assurance et leurs couvertures. La deuxième partie traitera des techniques de couverture des risques de l'entreprise et la troisième permettra d'explorer les limites de l'assurance dans le transfert des risques commerciaux.

3.1 Les couvertures pour les entreprises

3.1.1 Les garanties proposées aux entreprises par l'assurance

3.1.1.1 L'assurance de base

Lorsqu'un événement de souscription survient pendant la période d'indemnisation, l'assurance doit couvrir :

- Les pertes causées par l'incapacité de compenser leurs coûts fixes et la difficulté à générer des bénéfices en raison de l'interruption ou de la réduction des activités entraînant une diminution du chiffre d'affaires, également appelée perte de marge brute (coûts variables des ventes, y compris les coûts salariaux);

- Après l'incident, conclure un accord avec la compagnie d'assurance pour compenser les frais d'exploitation supplémentaires encourus pour en limiter les conséquences (location d'équipement ou de maison, installation temporaire, recours à une fabrication externe, frais de transport spéciaux, publicité, publipostage, etc.).

3.1.1.2 Les assurances complémentaires

Pour l'entreprise, ces assurances ont pour objet de couvrir des dépenses qui, bien que résultant directement du sinistre, ne sont pas indemnisables au titre de l'assurance de base, à savoir :

- les frais supplémentaires additionnels engagés afin de maintenir sur le marché des produits et/ou services fournis par l'entreprise assurée afin d'éviter une perte irrémédiable de clientèle ;
- les pénalités de retard éventuellement mises à la charge de l'entreprise en application des marchés passés avec les clients, par suite du retard ou de l'absence de livraison consécutifs à un sinistre garanti.

3.1.2 Les sommes à assurer pour l'entreprise

L'ajustement des sommes à assurer

Pour fixer le montant de la garantie, la marge brute du dernier exercice connu constitue une base de calcul qui doit être adaptée en tenant compte de la croissance prévisible de l'entreprise et du contexte économique. Il doit ici être tenu compte du décalage comptable entre le dernier exercice clos et la fin de la période potentielle d'indemnisation en cas de sinistre.

Marge brute : exemple de calcul

Tableau n°3 : Compte d'exploitation simplifié d'une entreprise en année N

• Chiffre d'affaires (CA)	1 600 000
• Charges variables (60 % du CA)	960 000
Charges fixes	480 000
• Bénéfice	160 000

Marge brute	640 000
(Chiffre d'affaires – charges variables)	

Avec une croissance prévisible de 15 % par an, voici les chiffres du compte d'exploitation.

• **Année N+1**

• Chiffre d'affaires	1 840 000
• Charges variables (60 % du CA)	1 269 600

• **Année N+2**

• Chiffre d'affaires	2 116 000
• Charges variables (60 % du CA)	1 269 600

La marge brute provisionnelle s'élèverait donc à :

- 736 000 dinars l'année N+1 (1 840 000 - 1 104 000) ;
- 846 400 dinars l'année N+2 (2 116 000 - 1 269 600).

Si elle s'assure pendant l'année N+1, l'entreprise doit donc fixer la garantie à 846 400 euros au minimum.

3.1.3 Les formules rattrapage

Le capital d'assurance doit être augmenté ou diminué en fonction de facteurs internes (augmentation de la productivité, lancement de campagnes publicitaires, lancement de nouveaux produits, etc.) et externes (environnement économique).

Afin de compenser les éventuelles lacunes de cet ajustement, qu'il soit dû à une mauvaise appréciation de la marge brute, ou à des événements imprévus survenus lors de la commande de contrats d'assurance, il existe des formules de rattrapage qui sont :

3.1.3.1 L'ajustabilité

La plupart des contrats d'assurance commerciale comportent une clause d'ajustement qui prévoit une augmentation automatique de 20% de la marge brut déclaré avec un ajustement de la contribution à la fin de l'exercice.

Cet ajustement donne lieu à un rappel de la cotisation ou à une remise.

3.1.3.2 La dérogation conditionnelle à la règle proportionnelle

En cas de garantie insuffisante, le remboursement n'est pas complet :

L'assureur applique la règle proportionnelle, sauf si elle a été supprimée dans le contrat d'assurance de l'entreprise. La plupart des contrats d'assurance incluent une dérogation à cette règle en échange d'une contribution supplémentaire.

L'ajustabilité et l'exemption conditionnelle de la règle proportionnelle sont deux formules qui ne peuvent être combinées dans le même contrat d'assurance.

3.1.3.3 Les limitations

Après consultation de la compagnie d'assurance et analyse des risques, il est possible de fixer la limite de l'indemnisation d'assurance par le biais du contrat. Si les petites et moyennes entreprises ont plusieurs organisations qui exercent au moins partiellement des activités indépendantes, elles peuvent être affectées ; en cas de sinistre, l'entreprise ne sera pas entièrement affectée, de fait que la baisse du chiffre d'affaires est partielle. Dans ce cas, l'indemnité versée est inférieure à une partie du montant d'assurance : elle correspond à la perte maximale d'exploitation (PEM) dont le montant est stipulé dans le contrat.

3.1.3.4 Les franchises

La conséquence de la franchise est qu'une partie des dommages sera supportée par l'assuré. Dans les contrats d'assurance commerciale, il existe plusieurs formules de franchise, exprimées en pourcentage de la durée, de la valeur ou du bénéfice brut ou de la compensation.

3.1.4 Le coût de l'assurance pour l'entreprise

Le montant de la prime d'assurance perte d'exploitation dépend de :

- La nature de l'activité et la structure de l'unité de fabrication (recherche d'ateliers ou de machines susceptibles de présenter des goulots d'étranglement, possibilité de remplacement et de maintenance des équipements, plans de continuité d'activité, etc.) et protection incendie ;
- Le taux applicable à l'assurance dommages directs de l'entreprise (incendie, panne machine, etc.);
- Différents coefficients liés à la durée de l'interruption d'activité, aux limites d'indemnisation du contrat, etc.
- Période d'indemnisation (au moins douze mois après l'incendie). Les cotisations sont d'abord calculées sur la base du capital estimé, puis réajustées annuellement en fonction de la marge bénéficiaire brute réelle.¹⁹

3.2 Les techniques de couverture des risques de l'entreprise

3.2.1 Les techniques de couverture des risques par l'assureur

Il n'est pas superflu pour l'entreprise de connaître les techniques utilisées par l'assureur pour couvrir ses risques car celles-ci ont un impact sur la sécurité du transfert des risques. Elle doit également s'assurer que son assureur est solvable pour assurer une couverture de bonne qualité, c'est-à-dire qu'il est en mesure de faire face à ses obligations en cas de sinistre.

¹⁹Document pdf : L'Assurance des Pertes d'Exploitation, AGIS groupe(consultant en assurance pour les entreprises),2017 site web : <https://www.agis-group.com/>

Cet aspect financier prend une place prépondérante lorsque l'on considère les grandes entreprises. C'est pourquoi il est si important pour les assureurs d'avoir une cote honorifique afin de gagner la confiance des assurés.

Un assureur qui accepte le transfert du risque de l'entreprise dispose de plusieurs techniques pour couvrir ce risque.

3.2.1.1 La rétention des risques

La compagnie d'assurance en tant qu'entreprise applique des techniques de gestion des risques à elle-même. Le Conseil d'Administration sélectionne les types de risques ou divisions d'assurance à traiter et détermine l'appétit au risque de l'entreprise.

En fonction de ses capacités financières, la compagnie d'assurance peut conserver tous les risques transférés par l'assuré, l'entreprise qui détient les risques.

Cette technique est utilisée lorsque l'assureur connaît bien le risque.

De plus, afin de l'affaiblir et d'assurer sa pérennité, l'assureur partage le risque.

En effet, il gère plusieurs branches d'assurance, telles que «automobile», «incendie», «risques techniques», «responsabilité», etc. S'il ne réalise qu'un seul type d'assurance, il diversifie les catégories d'assurance pour assurer la mutualisation des risques. Les catégories de la rubrique «Risques techniques» comprennent les assurances «Panne machine», «Tous risques informatiques» et «Tous risques professionnels». Ce mixage permet de compenser les pertes entre succursales et catégories d'assurance. Lorsque le risque dépasse la capacité de rétention de l'assureur, l'assureur utilise différentes techniques.²⁰

3.2.1.2 La répartition des risques

Pour faire face à certains des risques, l'entreprise sous-traite ou co-traite certaines de ses activités avec des partenaires. De même, un assureur utilise des techniques similaires pour accepter une couverture de risques supérieure à sa capacité de rétention. Ce sont la coassurance et la réassurance, équivalentes respectivement à la co-traitance et à la sous-traitance.

²⁰ Catherine VERET, Richard MEKOUAR, op. cit, p175.

La coassurance :

La coassurance est « le partage proportionnel du même risque entre plusieurs assureurs »²¹. C'est une technique largement utilisée dans la pratique de l'assurance et notamment pour garantir les risques industriels, immobiliers, maritimes et aériens. Dans le cas de la coassurance, la charge du risque sera répartie proportionnellement entre plusieurs assureurs. En effet, un assureur acceptant un certain pourcentage du risque reçoit en contrepartie une prime proportionnelle au risque assumé et doit donc supporter la même part des prestations dues en cas de sinistre. Ce faisant, cette pratique permet à l'assureur de couvrir partiellement un risque qu'il n'aurait jamais accepté de prendre seul.

Chaque assureur accepte un certain pourcentage de risque en fonction de sa capacité financière, appelé plein de souscription également appelée plein d'acceptation, est le montant maximum que l'assureur peut accepter en raison du risque encouru. Cependant, plus le risque est élevé, plus il nécessite la participation de plusieurs assureurs et plus le plein souscription sera faible.²²

La réassurance :

Dans cette technique, l'assureur est au cœur du programme de traduction des risques. Il faut cependant noter que la relation entre un assureur et son réassureur dans le cadre d'un contrat d'assurance est différente de celle entre un assureur et son réassureur défini dans un document spécial appelé contrat de réassurance.²³

Cette différence de lien peut également entraîner des différences dans les conditions de couverture des risques. En effet, les termes d'un contrat d'assurance couvrant un risque ne sont pas toujours identiques à ceux d'un contrat couvrant le même risque. Par exemple, un assureur qui couvre les biens de son assuré contre les risques `` incendie " et `` attentat " dans le même contrat d'assurance peut réassurer le risque `` incendie " chez une société de réassurance et le risque `` d'attentat " contre une autre société de réassurance.

Le Risk manager doit avoir une culture de la réassurance qui est un outil de transfert du risque. L'entreprise pourrait aussi s'informer sur la qualité des réassureurs de son preneur de risque pour se faire une idée sur la sécurité de la couverture de ses risques. Si elle est en partie

²¹ F CUILBAULT, C ELIASHBERG, M LATRASSE, op.cit, p 59.

²² Messaoud Boualem TAFIANI, « les assurances en Algérie », éd. Entreprise Algérienne de presse, Alger, p.145.

²³ F CUILBAULT, C ELIASHBERG, M LATRASSE, op.cit, p. 62.

impliquée dans la coassurance du fait de son choix des Co-assureur devant couvrir son risque, en revanche, l'entreprise n'est pas invitée dans le débat entre les assureurs et leurs réassureurs. La réassurance est une activité internationale.

La rétrocession :

La rétrocession est une opération dans laquelle le réassureur attribue une partie du risque réassuré à un autre assureur, appelé rétrocessionnaire. Cette dernière peut être une société de réassurance ou simplement une compagnie d'assurance. En d'autres termes, la rétrocession est une réassurance voire une assurance tertiaire²⁴

3.2.2 Les techniques de couverture des risques par l'entreprise

Les risques assurables mais exclus par les assureurs et les risques non couverts par l'assurance sont à la charge de l'entreprise. Pour atteindre son objectif, elle ne doit laisser aucun risque sans traitement. Ainsi, après avoir appliqué les méthodes de réduction des risques et en avoir transféré certaines à l'assureur, l'entreprise utilise d'autres techniques pour couvrir les risques résiduels.

3.2.2.1 L'auto-assurance

L'auto-assurance est la prise en charge par l'entreprise de ses propres risques.²⁵ Il consiste à créer des réserves non allouées qui seront utilisées pour satisfaire les réclamations au lieu des contrats d'assurance traditionnels. En utilisant cette technique, l'entreprise envisage de couvrir ses créances avec ses propres fonds sans créer de provision pour cette garantie.²⁶

L'auto-assurance devient un choix stratégique lorsqu'une entreprise n'utilise pas seule l'assurance pour faire face aux risques. Cette stratégie peut être appropriée pour couvrir des risques fréquents mais ayant peu d'impact sur l'entreprise. Cette approche proactive nécessite une bonne compréhension des risques à conserver pour ne pas affecter la trésorerie de l'entreprise et ne pas l'exposer à des risques à long terme.

²⁴ D HENRIET, J-C ROCHET, « micro-économie de l'assurance », éd Economica, paris, 1991, p. 25.

²⁵ C MARMUSE, .X MONTAIGNE, op.cit, p.105.

²⁶ Michel DENUIT, Arthur CHARPENTIER, op.cit, p.3.

3.2.2.2 La mutualisation :

Les entreprises du même secteur d'activité, dont certains des risques sont exclus de l'assurance ou simplement non assurés, peuvent se regrouper sous forme de mutuelles pour les gérer. Ce mécanisme présente alors l'avantage de créer une solidarité entre les membres.²⁷ Le principe est similaire à l'assurance à la différence que l'assureur gère une connexion plus parfaite avec plus de membres pour faire jouer la loi du grand nombre.

3.2.2.3 La captive :

Face au mécontentement à l'égard des produits d'assurance traditionnels, une entreprise peut avoir besoin de créer une société captive pour trouver une solution d'assurance répondant à ses besoins d'assurance.

Une autre raison de créer une société captive tient aux enjeux financiers : assurer la rentabilité et l'efficacité de la gestion des risques pour la société mère. Néanmoins, si le ratio sinistres (payés par l'assureur) sur primes (payées par l'assuré) était très faible, et qu'une entreprise qui connaît bien les risques dispose de mesures préventives et de protection efficaces, elle trouverait un avantage à créer une captive pour garder la trésorerie des bénéficiaires, et donc améliorer ainsi la situation financière de la société mère.²⁸

3.3 Quelques polices d'assurance entreprise

3.3.1 L'assurance responsabilité civile

3.3.1.1 Qu'est-ce que la responsabilité professionnelle ?

La responsabilité civile est une obligation légale de réparer les dommages causés à un tiers, impliquant des particuliers et des professionnels.

La responsabilité professionnelle incombe aux professionnels. L'entreprise à travers ses employés, dirigeants d'entreprise ou sous-traitants (etc.) peut causer des dommages et

²⁷ Catherine VERET, Richard MEKOUAR, op.cit, p.183.

²⁸ C MARMUSE, .X MONTAIGNE, op.cit, p. 158.

préjudices aux clients, voisins ou passants (etc.) dans le cadre de ses activités. , C'est ici que RC Pro apparaît²⁹.

3.3.1.2 Les couvertures :

- L'assurance responsabilité civile professionnelle couvre la responsabilité professionnelle de l'entreprise,
- Couvre les dommages aux tiers (y compris les clients) causés par des erreurs, ou des négligences dans les activités professionnelles de l'entreprise,
- La couverture peut être étendue aux responsabilités civiles liées aux opérations,
- En particulier, les éléments suivants sont concernés :
 - La responsabilité de l'assuré pour les erreurs commises par le sous-traitant,
 - Si l'assuré est responsable en tant qu'employeur, l'assuré répond des dommages intentionnellement causés par son salarié.

3.3.1.3 Les Remboursement :

- Dommages corporels, matériels et économiques
- Frais de protection civile.

3.3.1.4 Les exclusions :

- Concurrence déloyale,
- Dépassements de budget, dommages causés par le délai d'exécution ou la limite de crédit,
- Dommages liés aux dépenses ou à la perte de clients,
- Infraction aux droits de propriété intellectuelle,
- Opérations financières ou gestion financière,

²⁹ Site web : <https://www.maaf.fr/fr/assurance-professionnelle/assurance-responsabilite-civile-professionnelle>

- Les responsabilités des administrateurs,
- Dommages causés par la discrimination, insulte ou harcèlement, et dommages causés par des réclamations liées à l'emploi,
- Dommages causés par la faillite de l'assuré.³⁰

3.3.2 L'assurance perte d'exploitation

3.3.2.1 Qu'est-ce que l'assurance perte d'exploitation ?

Après une grave catastrophe, les entreprises touchées doivent souvent faire face à des baisses d'activité à long terme ou même à des fermetures complètes, ce qui entraînera de graves conséquences financières.

L'assurance perte d'exploitation permet à l'entreprise de compenser l'impact de la baisse du chiffre d'affaires et de payer les frais fixes, les intérêts d'emprunt, etc. en payant des frais généraux permanents (amortissements, impôts, loyer, rémunération des salariés). L'assurance aidera également l'entreprise à couvrir certains coûts supplémentaires après une catastrophe.

La compensation versée sur la base de la marge de perte opérationnelle est destinée à compenser la baisse du chiffre d'affaires. Cela aide à remettre l'entreprise dans une situation financière,

3.3.2.2 Événements couverts par l'assurance perte d'exploitation

Les entreprises peuvent souscrire une assurance contre les pertes d'exploitation pour les événements suivants :

- Incendie, explosion, coup de foudre
- Accidents de matériel électrique
- Dégâts d'eau
- dysfonctionnement de machine

³⁰ Document d'information sur le produit d'assurance HDI Global SE, Avril 2020

- Tempête, grêle et neige abondante
- Catastrophes naturelles
- L'impact des véhicules terrestres motorisés ;
- Émeutes et mouvements populaires, actes de destruction ;
- Attaques, actes terroristes
- Chute d'appareils de navigation aérienne et d'engins spatiaux

L'assurance perte d'exploitation n'indemniserà l'entreprise que si l'entreprise a également souscrit une assurance suffisante pour les pertes matérielles directes causées par des événements (incendie, explosion, inondation, etc.) dans le cadre de la couverture.

3.3.3 Exemple de sinistre et de mise en jeu de l'assurance de l'entreprise

Une fabrique de jouets est assurée en pertes d'exploitation pour une période d'un an. Le 1er septembre de l'année N, un incendie détruit une grande partie des locaux et du matériel. Il faut neuf mois pour remettre l'usine en marche et retrouver le niveau d'activité prévu en l'absence de sinistre (le 1er juin de l'année N+1). Pour maintenir l'activité de l'entreprise, il a fallu louer des locaux temporaires et du matériel de remplacement, recourir à des heures supplémentaires. Le coût de ces frais supplémentaires s'est élevé à 138 000 dinars. 12 000 dinars de frais fixes ont été économisés exceptionnellement. Le taux de marge brute est évalué à 40 % du chiffre d'affaires, dont 30% pour les frais fixes et 10 % pour le bénéfice.

Éléments chiffrés	En dinars
CA de l'année précédente	1 520 000
CA prévu (compte tenu d'une progression escomptée de 15 %)	1 750 000
CA réalisé	1 227 500

Baisse du chiffre d'affaires (CA) = CA prévu – CA réalisé	522 500
Charges variables (60 % du CA réalisé)	736 500
Charges fixes (30 % du CA prévu - frais fixes épargnés)	513 000
Frais supplémentaires engagés	138 000
Total des charges et des frais = Charges variables + charges fixes + frais supplémentaires	1 387 500
Compte de résultat : solde négatif = CA réalisé – total des charges et des frais	- 160 000
Bénéfice escompté non réalisé du fait du sinistre 10 % du CA prévu	175 000
Perte de la marge brute (baisse du CA x taux de marge brute de 40 %)	209 000
Frais supplémentaires engagés	+138 000
Frais fixes épargnés	-12 000
Indemnité versée = Perte de la marge brute + frais supplémentaires engagés - frais fixes épargnés	335 000

L'indemnité pertes d'exploitation de 335 000 dinars permet de compenser :

- La perte de 160 000 dinars
- Et de reconstituer le bénéfice escompté de 175 000 dinars.

Conclusion

L'objectif de ce troisième chapitre était de montrer la place importante qu'occupe l'assurance parmi les différentes méthodes de gestion du risque d'entreprise, ainsi que ses limites de couverture.

Il s'agit d'une opération dans laquelle l'entreprise transfère son risque à l'assureur, qui le couvre dans les conditions précisées dans les contrats.

Par conséquent, un assureur n'acceptera que les risques qu'il estime assurables et conformément à sa police d'assurance des risques. Pour les risques « non assurés », les assureurs refusent de les assurer ou que leurs caractéristiques ne répondent pas aux critères exigés. Ce sont pour la plupart de nouvelles menaces qui sont pour la plupart négligées.

Les assureurs couvrent les risques transférés par l'entreprise au moyen de diverses techniques de protection, notamment la rétention, la coassurance, la réassurance et le marché financier. Les risques non couverts par l'assureur sont supportés par l'entreprise selon les modalités d'auto-assurance, de fusion et de constitution d'une filiale d'assurance ou de réassurance.

Conclusion générale

Le risque est la vie et la vie est le risque. Toute activité commerciale comporte des risques susceptibles de menacer l'entreprise, ses opérations, sa rentabilité et / ou son développement. Face à cette présence constante de menaces, les chefs d'entreprise, dont l'objectif est de satisfaire leurs clients en proposant un produit plus sûr, un environnement plus propre et un niveau de vie plus élevé, doivent identifier les risques supportés par leurs entreprises, évaluer leurs conséquences et leur gravité et mettre en place des mesures pour les maîtriser et les réduire—les effets économiques, humains et physiques. Cependant, il n'en demeure pas moins que pour toute entreprise qui s'engage à bien gérer les risques pour atteindre ses objectifs, la mise en place d'une fonction de gestion des risques sera bénéfique.

L'une des meilleures techniques pour gérer le risque de l'entreprise est l'assurance, qui permet à l'assuré de répercuter une partie de la composante financière des pertes potentielles sur l'assureur ou le groupe d'assureurs. En contrepartie du paiement de la prime d'assurance, les assureurs indemnisent les victimes potentielles et facilitent le règlement rapide de l'affaire. Par conséquent, un assureur n'acceptera que les risques qu'il estime assurables et conformément à sa police d'assurance des risques.

Une assurance est nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise et à sa sécurité financière. Mais celle-ci est limitée et ne peut couvrir tous les risques que l'entreprise affrontera au cours de son existence. H1 est donc refusée Les contrats d'assurance ne sont donc qu'une réponse partielle et limitée au risque de l'entreprise, ne compensant qu'une partie des conséquences financières des sinistres pour l'entreprise. H2 est acceptée.

Les coûts contractuels et les limites des contrats d'assurance comprennent une évaluation et un traitement des risques avant la négociation des contrats d'assurance. Pour effectuer cette analyse des risques, les entreprises doivent mettre en place une gestion des risques et y consacrer les efforts, les fonds et les compétences nécessaires, les entreprises qui n'ont pas de compétences ou de disponibilité en interne peuvent se tourner vers leur courtier, leurs services d'assurance ou autres.

Références bibliographiques

Ouvrages :

L MEZDAD: « Essai d'analyse du secteur des assurances et de sa contribution dans l'intermédiation financier nationale », mémoire du magister en science économique, option MFB, université A. Mira Bejaia, 2006.

T TAURON, « les assurances »éd Publibook, paris, 2004.

LES GRANDS PRINCIPES DE L'ASSURANCE 5eme EDITION FRANCOIS
COUILLBAUT CONSTANT ELIASHBERG MICHEL LATRASSE EDITION L'ARGUS
DE L ASSURANCES 2002

L'assurance et les institutions de microfinance. Par Churchill, C., Liber, D., McCord, M. & Roth, J. (edition International Labor Organization (ILO) Janvier 2004

Assurances et réassurances: Recueil de textes / I. Corduneanu, M. Şavga; Acad. . al ASEM, 2006.

PRATIQUE DE LA REASSURANCE VIE / - Joseph Luc FOADING - Zakaye DJIBO - Jabbar SOUMAHORO - Messan K. HUKPORTIE / Juin 2016 / Dakar

De la gestion des risques au management des risques - Pourquoi ? Comment ?, J. Le Ray, mars 2015 .

« Comprendre et gérer les risques » de Franck Moreau, Editions d'Organisation, 2002.

Risk Management - Gestion des risques en entreprise, banque et assurance, Laurent Pierandrei ,édition dunod,2015

Management du risque , C. Marmuse, X. Montaigne, Paris : Vuibert , 1989

Fonction : Risk Manager , Catherine VERET & Richard MEKOUAR, Dunod , janvier 2005.

D HENRIET, J-C ROCHET, « micro-économie de l'assurance », éd Economica, paris, 1991.

Mathématiques de l'assurance non-vie : Tome 1, Principes fondamentaux de théorie du risque de Michel Denuit & Arthur Charpentier , Economica (7 juin 2004)

Messaoud Boualem TAFIANI, « les assurances en Algérie », éd. Entreprise Algérienne de presse, Alger.

Thèses et mémoires :

La mise en place d'une fonction « Risk management » : « Gestion de risques» 2009 /2010
Préparé par Melle : El m'Daghri Kawtar Ezzaim Ilham

Sites web :

Site web : <https://www.ingenux.com/courtier-assurance/>

Site web : http://www.ibc.ca/fr/Business_Insurance/Risk_Management/

Site web : <https://www.oriane.info/metier/expert-d-assurances/435>

Document pdf : L'Assurance des Pertes d'Exploitation, AGIS groupe(consultant en assurance pour les entreprises),2017 site web : <https://www.agis-group.com/>

Site web : <https://www.maaf.fr/fr/assurance-professionnelle/assurance-responsabilite-civile-professionnelle>

Documents :

Document d'information sur le produit d'assurance HDI Global SE, Avril 2020

Accord général sur le commerce de services page 376 édition OMC

Analyse et gestion des risques dans les grandes entreprises Impacts et rôle pour la DSI Rapport de CIGREF 2007

Standard australien et néo-zélandais de risk management AS/NZS 4360 :1999

Résumé

Bien que l'assurance joue un rôle important dans la gestion des risques, cette activité est encore relativement méconnue. Dans ce document, on tente d'expliquer le rôle de l'assurance dans la gestion des risques en présentant différents acteurs (gestionnaires de risques, assureurs, réassureurs, courtiers, experts en assurance, etc.) et types d'assurances. Les contrats qui peuvent être souscrits et les types de garanties disponibles sur le marché de l'assurance.

Abstract

Although insurance plays an important role in risk management, this activity is still relatively unknown. In this document, we try to explain the role of insurance in risk management by presenting different actors (risk managers, insurers, reinsurers, brokers, insurance experts, etc.) and types of insurance. The contracts that can be taken out and the types of guarantees available in the insurance market.

تلخيص

على الرغم من أن التأمين يلعب دورًا مهمًا في إدارة المخاطر، إلا أن هذا النشاط لا يزال غير معروف نسبيًا. في هذه الوثيقة، نحاول شرح دور التأمين في إدارة المخاطر من خلال تقديم جهات فاعلة مختلفة (مديرو المخاطر، وشركات التأمين، وشركات إعادة التأمين، والوسطاء، وخبراء التأمين، وما إلى ذلك) وأنواع التأمين. العقود التي يمكن إبرامها وأنواع الضمانات المتاحة في سوق التأمين.